

Département
HAUTE-MARNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
LANGRES

Commune de Villegusien-le-Lac

Séance du 28 Juillet 2021

Nombres de membres

Afférents : 19
En exercice : 19
Présents : 16

L'an deux mil vingt et un et le vingt huit Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CARTAGENA Magali, Maire

Date de la convocation

23/07/2021

Date d'affichage

Présents : Mme CARTAGENA Magali, Maire, Mmes : BERCIER Martine, BLAUT Séverine, BRESARD Françoise, SEGUIN Marie-Andrée, SEMELET Marie-Agnès, SIMON-VIREY Armelle, MM : BERNASCONI Eric, CAMUS Jean-Michel, COTHENET Lambert, DEMANGE Joel, DOLCI FABRICE, GERBET Bruno, MIELLE ERIC, ROBIN Dominique, SEMELET Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : EHRHART Cindy à Mme CARTAGENA Magali, MONTENOT Sabine à Mr COTHENET Lambert, M. CUENIN Guy à Mr MIELLE ERIC

Secrétaire de séance: Mme SEGUIN Marie-Andrée

-
- **2021-060** : DEMANDE D'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE HAUTE-MARNE
 - **2021-061** : DEMANDE DE SUBVENTION DES AMIS DE VILLEGU POUR LE FLEURISSEMENT DU VILLAGE
 - **2021-062** : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE POUR UNE COLLECTIVITE AFFILIEE AU CDG
 - **2021-063** : TOITURE DES BOUILLEURS DE CRU DE SAINT-MICHEL
 - **2021-064** : TOITURE DU LOCAL DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE PRANGY
 - **2021-065** : TOITURE DU VERSANT SUD DE L'EGLISE DE SAINT-MICHEL
 - **2021-066** : AUTORISATION DE RECRUTER
 - **2021-067** : BAIL A FERME

- 2021-060 : DEMANDE D'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE HAUTE-MARNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'adhésion des Maires Ruraux de Haute-Marne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- ne pas adhérer à l'Association des Maires Ruraux de Haute-Marne.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 29/07/2021

- 2021-061 : DEMANDE DE SUBVENTION DES AMIS DE VILLEGU POUR LE FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Madame le Maire rappelle que ce point a été évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. Un bilan est présenté au vue des comptes transmis par Monsieur CUENIN Guy, Président de l'Association.

La subvention servirait au règlement du fleurissement du village de Villegusien d'un montant de 746,68€.

Après débat, le Conseil Municipal, décide de :

- Verser une subvention à l'Association des Amis de Villegu pour le fleurissement du village d'un montant de 746,68€.
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

à main levée (pour : 14 contre : 4 abstentions : 1)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 29/07/2021

- 2021-062 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE POUR UNE COLLECTIVITE AFFILIEE AU CDG

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive du CDG52 (Centre de Gestion de la Haute-Marne).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter la convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive pour une collectivité affiliée au centre de gestion.
- Autoriser Madame le Maire à signer la présente convention.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 29/07/2021

- 2021-063 : TOITURE DES BOUILLEURS DE CRU DE SAINT-MICHEL

Madame le Maire rappelle la délibération 2021-057 du 16 juin 2021 demandant les subventions pour la toiture du local des bouilleurs de cru à Saint-Michel.

Elle présente le devis de l'entreprise FEBVRE, d'un montant de 3 844,00€ HT, elle précise qu'elle n'a pas reçu d'autres devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Accepter le devis de l'entreprise FEBVRE d'un montant de 3 844,00€ HT pour la réfection de la toiture du local des bouilleurs de cru à Saint-Michel.
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ces travaux.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 29/07/2021

- 2021-064 : TOITURE DU LOCAL DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS DE PRANGHEY

Madame le Maire rappelle la délibération 2021-057 du 16 juin 2021 demandant des subventions pour le local des anciens sapeurs-pompiers de Pranghey.

Elle présente deux devis, celui de l'entreprise FEBVRE d'un montant de 6 654,00€ HT et celui de l'entreprise GUILLAUME Le Montsaugeonnais d'un montant de 6 667,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter le devis de l'entreprise GUILLAUME Le Montsaugeonnais d'un montant de 6 667,00€ HT pour la réfection du local des anciens sapeurs-pompiers de Prangey.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 29/07/2021

- 2021-065 : TOITURE DU VERSANT SUD DE L'EGLISE DE SAINT-MICHEL

Madame le Maire rappelle la délibération 2021-044 du 05 mai 2021 demandant des subventions pour la réfection de la toiture du versant sud de l'église de Saint-Michel.

Elle présente les devis de l'entreprise FEBVRE d'un montant de 22 046,50€ HT et celui de l'entreprise GUILLAUME Le Montsaugeonnais d'un montant de 24 980,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de :

- Accepter le devis de l'entreprise FEBVRE d'un montant de 22 046,50€ HT pour la réfection de la toiture du versant sud de Saint-Michel.
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux.

UNANIMITE (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 29/07/2021

- 2021-066 : AUTORISATION DE RECRUTER

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L2122-22 modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 articles 6 et 9, le recrutement du personnel pour remplacement des agents en congés, ou en maladie, besoin saisonnier ou occasionnel ne fait plus partie des délégations du Conseil Municipal au Maire. Il est désormais nécessaire de prendre une délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de :

- Autoriser le Maire à recruter du personnel pour remplacement des agents en congés, en maladie, pour un besoin occasionnel ou saisonnier, pour toute la durée du mandat.

à main levée (pour : 10 contre : 7 abstentions : 2)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 30/07/2021

- 2021-067 : BAIL A FERME

Madame le Maire rappelle qu'un bail à ferme a été signé le 24 février 2017 entre la mairie et les époux pour une surface de 5 hectares allant jusqu'au 31 décembre 2025.

Le 17 décembre 2018, un avenant a été signé entre la mairie et Monsieur uniquement.

Par lettre recommandée, un courrier a été reçu du cabinet d'avocats LEGI CONSEIL, qui explique que Monsieur entend cesser son activité de sorte que désormais Madame deviendrait seule titulaire du bail. Selon l'AMF, nous devons tenir compte de la titularité du bail conclu initialement étant donné que Madame n'a à aucun moment renoncé à son bail. La cession est légale car Madame est sur le bail initial.

Après débat et en avoir délibéré le conseil municipal, décide de :

- Ne pas accepter la cession du bail de Monsieur au profit de son épouse Madame

à main levée (pour : 6 contre : 8 abstentions : 5)
Dépôt en sous-préfecture de LANGRES le 30/07/2021

Questions diverses :

COMPTE RENDU DE LA REUNION MARPA DU 18 JUIN 2021

Madame le Maire donne la parole à Madame SEGUIN Marie-Andrée et à Monsieur ROBIN Dominique suite à la réunion de la MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence pour personnes Agées) qui a eu lieu le vendredi 18 juin 2021 à Varennes sur Amance.

Madame SEGUIN Marie-Andrée prend la parole en rappelant qu'elle a adressé à tous les membres du Conseil Municipal la diaporame qui leur avait été présenté lors de la réunion du 18/06/2021.

Elle fait ressortir quelques points saillants :

- Utilité d'identifier un besoin sur le territoire
- Le montage financier et les aides possibles
- Les options possibles soit en passant par le Conseil départemental, ou en hors champ médico-social.

- Les différentes possibilités de modes d'accueil (permanent, temporaire, demi-journée...)

Pour pousser la réflexion plus en amont, il est nécessaire d'attendre l'étude demandée par le Conseil Municipal pour prendre une décision.

FERMETURE DE L'ECOLE D'HEUILLEY-COTTON

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu en date du 25 juin un recommandé de la Préfecture l'informant du rejet de la délibération prise par le Conseil Municipal. La compétence étant à la CCAVM, elle a délibéré pour la désaffectation des locaux.

CAMERAS A VILLEGUSIEN

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que les caméras de surveillance installées par l'ancienne municipalité ne fonctionnent toujours pas, le branchement n'étant pas prévu dans le devis initial.

Elle précise que le coût est de 1 490,55€ HT. Au total ces travaux auront coûté 8 632,40€ HT non subventionné vu que les devis avaient été signés avant de faire les demandes.

DIVERSES INFORMATIONS

- Un don de 300,00€ a été reçu de Monsieur [] pour l'entretien du monument aux morts d'Heuilley-Cotton.

- La 1ère réunion sur l'AEP (l'Alimentation en Eau Potable) rue de la Vendue à Piépape a eu lieu le mercredi 28 juillet à 13h30 avec l'entreprise DUPONT et le cabinet CARDINAL, les travaux doivent débuter le 13 septembre 2021.

- Le gendarme MARTINS viendra présenter à l'ensemble du Conseil Municipal un diaporama sur la participation citoyenne le mercredi 18 août 2021 à 18h30 en mairie de Villegusien.

QUESTIONS DE MONSIEUR MIELLE ERIC

- travaux en cours : panneaux de signalisation (impasse des Lys, lotissement, école, mairie, foyer...), marquage au sol foyer :

Le panneau de signalisation de l'impasse des Lys est en mairie, l'employé communal attend de voir ce que va faire Monsieur [] avant de le poser, pour éviter de le défaire ou qu'il soit abîmé.

Idem pour celui du lotissement, il faut attendre que les travaux soient terminés.

Pour l'école, l'employé communal, va voir s'il peut commander un raccord pour mettre les deux panneaux sur le même poteau.

Pour le foyer, il y a beaucoup de réseaux sur le trottoir qui n'est pas très large, le trou sera fait à la main s'il y a la [] place. Un marquage au sol sera fait au niveau du stop pour signaler le virage dangereux.

- Démolition de l'ancienne école :

Une délibération a été prise le 1er février 2018 pour démolir l'ancienne école ainsi que le préau.

- Logement communal [] mettre à jour le bail et se renseigner sur un éventuel relogement auprès d'hamaris :

Le bail sera mis à jour lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal avec une baisse du loyer à définir. Il est proposé de faire un état des lieux du logement et des travaux à faire.

Concernant le relogement, il faut que Monsieur [] fasse un dossier auprès d'Hamaris s'il le souhaite la commune n'étant pas décisionnaire sur les attributions.

Madame le Maire précise qu'elle préférerait que les locations Hamaris soient louées à des familles pour permettre la pérennisation de l'école.

- Clocher de l'église :

Le devis a été retourné à l'entreprise MAILLEFERT en date du 17 septembre 2020. Madame le Maire a renvoyé un mail en date du 22 juillet 2021 à ce jour s'en réponse.

- Rue du Bocage :

Un devis général voirie est demandé à l'entreprise DUPONT qui sera présenté lors du prochain conseil pour faire les dossiers de demandes de subventions, ces travaux y seront intégrés dedans.

- Eclairage derrière l'église zone non éclairée :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré Monsieur MIELLE Patrick le 14 juillet 2021, le devis doit être étudié en commission du SDED (Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets). Une solution provisoire va être étudiée pour passer l'hiver en toute sécurité.

- Lotissement de la Cototte, est-ce que les travaux ont été réalisés :

Un robinet a été installé en attendant le début des travaux, la fuite est provisoirement stoppée.

- Le château d'eau se dégrade voir avec la commission travaux pour les réparations à réaliser.

- Mairie : enseigne, nettoyage et dépose câble :

Pour l'enseigne, un devis a été demandé Aux Chipies d'Eugénie, le visuel est présenté, il faut revoir pour faire un panneau allant contre le mur.

Monsieur MIELLE Eric, demande qu'une solution soit trouvée pour venir nettoyée la façade de la mairie, qui est noire de moustiques.

Le câble va être enlevé dans les prochains jours, il fallait attendre qu'une entreprise vienne avec un manuscopique.

- Trous en formation route Saint-Michel devant la carrosserie et le transfo :

L'employé communal a rebouché les trous, il est suggéré de mettre une rustine.

- Entretien des nouvelles plantations lotissement Champ Devant :

L'employé communal a en charge de l'entretien des espaces verts va s'en occuper.

- Est-ce qu'il y a une date de définie pour la taille des haies et des arbres sur le domaine communale :

Il est interdit de tailler des haies du 1er avril au 31 juillet.

Madame le Maire demande à Monsieur GERBET Bruno où en est de la livraison de la perche d'élagage commandée, il précise que c'est en cours.

- Prévoir des marquages au sol, croisement, passage piéton, céder le passage :

Un audit sécurité a été demandé au Conseil Départemental en mars 2021, à ce jour il n'y a pas de nouvelles.

- Suivi des travaux en cours (manque de communication entre la mairie et les élus) :

Comme il avait été demandé, les informations sont notées sur le petit cahier vert.

Il est proposé aux élus de venir plus régulièrement en mairie.

Le tableau des travaux va être remis à jour au vu des délibérations prises ce jour.

- Panneau pocket : pourquoi avoir lancé l'application sans préparation avec le bureau et la commission communication :

Madame le Maire rappelle que la délibération a été prise en date du 16 juin pour l'adhésion à panneau pocket où les maires délégués ont été nommés pour gérer leur village.

- Site internet : aucune évolution et les infos du site ne sont pas à jour :

Monsieur DAMOISEAU Thomas, était en vacances du 8 au 20 juillet et après s'occupait du Rallye Terre de Langres.

Il vient de faire le nécessaire. Il est demandé aux élus de faire remonter les informations au secrétariat ou directement à Monsieur DAMOISEAU.

- Ou en est-on de la mutualisation des moyens d'informatique et bureautique (compte rendu du conseil communautaire de la la CCAVM) :

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

QUESTION DE MONSIEUR BERNASCONI ERIC

- L'avenir de la Trésorerie :

Aux dernières nouvelles la Trésorerie de Prauthoy doit fermer au 1er septembre de cette année, et transférée à Langres. Cette fermeture aurait dû avoir lieu en 2020 mais a été reportée du fait de la crise sanitaire. Des informations vont être demandées à Monsieur CHAVAROC, le Trésorier de Prauthoy.

QUESTIONS DE MONSIEUR COTHENET LAMBERT

- Tu as supprimé nos réunions de bureau hebdomadaires du lundi pour n'en maintenir qu'une avant le conseil municipal afin d'organiser ce dernier. Suite à ton SMS du 01/07 dernier annonçant la

suppression de ces réunions de bureau j'ai pris acte de ta décision et t'ai demandé en retour que cette dernière n'entrave pas notre fonctionnement. Or tu as convoqué la réunion de bureau pour le présent CM après édition de l'ordre du jour, ce n'est donc qu'une réunion d'information. Qu'en advient il de ton bureau?

Une réunion préparatoire sera faite pour préparer l'ordre du jour.

- Nous avons en bureau calé dès le 26/04/2021 une réunion le 5 juillet 2021 pour rencontrer nos employés techniques et faire un point avec eux sur le travail à effectuer, sa planification/organisation et un leur suivi d'activité. Cette rencontre a été annulée au dernier moment le 28/06 dernier. Es ce pour la seconde fois. Quand est elle reprogrammée?

La 1ere réunion a été reportée car Bruno GERBET était absent. La deuxième fois, le dessableur était bouché à Heuilley-Cotton qui longe le canal et il était urgent d'intervenir. Castel Assainissement ne pouvait intervenir que ce jour-là et Jacques, l'employé communal devait être absolument avec eux. La réunion sera reprogrammée en septembre.

- A Piépape un miroir doit être posé au carrefour de la rue de la Vendue et de la rue de Saint-Michel, ainsi qu'un Stop rue de la Vendue, qu'en est il?

Ils sont installés sachant qu'ils devront être démontés au moment des travaux de l'AEP.

- Un devis de démoussage a été accepté pour le pan Nord de l'église de Piépape par l'entreprise VION. En y regardant de plus près le pan Sud en aurait bien besoin, ainsi que la statue de Notre Dame de Lourdes sur le toit de la Chapelle. Puis je sollicite un devis complémentaire sachant les travaux initiaux ne sont pas encore effectués?

Madame le Maire demande à Monsieur Lambert COTHENET de contacter l'entreprise VION.

- Trous dans la cours en face de l'église de Piépape, normalement rebouchés en même temps que le chemin du Bocage à Villegusien par DUPONT, à quand les travaux?

Ces travaux seront intégrés dans le devis "Voirie" qui va être demandé pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- Suite au pot du 14/07 à Piépape, et comme déjà évoqué, il ne reste dans la salle que 4 tables de brasseries, 8 bancs correspondant et 1 petit bar, attestant du manque de mobilier de cette salle. Pour rappel, le bar, les tables de la salles d'origine ne sont plus... Pourraient on programmer un achat groupé du mobilier nécessaire dans le cadre de l'ameublement de la salle nouvelle d'Heuilley-Cotton?

Madame le Maire précise qu'il ne peut être demandé un achat groupé avec la salle de convivialité d'Heuilley-Cotton étant donné que des subventions ont déjà été demandées pour ce projet.

Concernant l'ancien mobilier, au vu de la réglementation sur l'accessibilité, l'ancienne municipalité avait détruit ce mobilier hors d'usage. Cependant, il est proposé à l'ensemble des maires délégués de faire une commande de tables de brasserie et de bancs pour leurs villages. Elle précise qu'il est demandé à chacun d'acheter en fonction de la capacité d'accueil des salles.

- Un ball-trap va avoir lieu à Piépape le 15/08 prochain, organisé par la société de chasse de Piépape. Cet événement rassemblant la population de Piépape et des alentours bien au delà des chasseurs, pourrions nous, commune de Villegusien le Lac attribuer pour cet événement une subvention à cette association dynamique de notre territoire? Correspondant au 1er prix, par exemple, c'est à dire un WE de chasse à Piépape pour 130€ environ?

Madame le Maire rappelle que l'Association doit faire la demande de subvention avec un bilan comme il a été exprimé lors des derniers conseils municipaux avant la manifestation.

- Réunion de commission travaux du 23/07 en présence de Monsieur GUICHARD de chez CARDINAL. Cette réunion avait pour objet principal le lotissement des Presles II d'Heuilley-Cotton. Nous nous y sommes retrouvés seuls avec Eric MIELLE et toi Magali. Je pense que la présence du représentant de la commune déléguée ou un des siens aurait été judicieuse pour valoriser cette rencontre, ou bien de la reprogrammer quand le village d'Heuilley-Cotton aurait pu être représenté.

Madame le Maire précise que 4 personnes c'étaient excusées pour cette réunion, Sabine MONTENOT, Joel DEMANGE, Armelle SIMON et Bruno GERBET. D'autres élus n'ont pas prévenus de leur absence. Monsieur GUICHARD a été prévenu mais a répondu qu'il ne s'agissait que d'une réunion d'information.

- Ruelle du Creusot à Piépape. Monsieur et Madame : habitant le 17 rue de la Vingeanne m'ont sollicité pour empierrer un chemin dit sentier du Creusot à Piépape afin d'accéder plus facilement avec un véhicule et ce par tout les temps à leur terrain situé derrière leur maison. Il s'agit d'une bande en herbe actuellement de 15 mètres sur 3,5 mètres environ, non cadastré. Peux-tu leur délivrer cette autorisation?

Madame le Maire demande à Monsieur COTHENET Lambert s'il peut fournir un plan du cadastre afin de mieux identifier le lieux, ainsi que de demander à Monsieur et Madame de faire

une demande écrite à la Mairie.

- Monsieur COTHENET Lambert donne quelques informations, à savoir : la venue de l'évêque de Langres pour la procession du 15/08 à Piépape à 18h00, suivi d'un pot offert par la paroisse dans la cour du château si le temps le permet. Egalement, qu'un rendez-vous va être organisé avec les pompes funèbres HENRY pour la reprise de tombes et mise aux "normes" du cimetière de Piépape et ce suite à la visite qui a été organisé avec le secrétariat le 12/05/2021.

QUESTIONS DE MONSIEUR ROBIN DOMINIQUE

- Les réunions de chantier de la salle des fêtes d'Heuilley-Cotton sont elles toujours maintenues car je ne reçois pas les convocations contrairement à ce qui a été délibéré le 24 février 2021 il en est de même pour les réunions de la commission travaux.

Madame le Maire rappelle qu'il ne sera qu'invité et qu'il ne peut intervenir pendant les réunions. L'information sera donnée à Monsieur BELLON, architecte de la salle de la convivialité d'Heuilley-Cotton.

- Comment se fait il que les arbres d'ornements entre le passage à niveau et la maison de Monsieur TARAVEL ne soient pas entretenus.

Madame le Maire informe que l'entretien sera fait une fois que la perche d'élagage aura été reçue.

QUESTIONS DE MONSIEUR DEMANGE JOEL

- Pour ces dernières élections, est-ce que tous les conseillers municipaux ont répondu à la demande du maire pour participer en tant qu'assesseur à la tenue du scrutin. Si non, avaient-ils une excuse valable. L'article L 2121-5 du CGCT, dispose que "tout membre d'un conseil municipal qui, sans excuse valable, a refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois, est déclaré démissionnaire par le tribunal administratif?

Madame le Maire informe qu'il a été difficile d'organiser les dernières élections et que tous les conseillers n'ont pas tenue le scrutin mais que les absents avaient donné une excuse.

Elle informe que les prochaines élections auront lieu pour les présidentielles les 10 et 24 avril 2021 et les 12 et 19 juin 2022 pour les législatives.

- Permanences d'élus du samedi matin. Est-ce qu'il s'agit d'une permanence d'élus ou d'une réunion d'élus préparant les questions à poser lors de la future réunion du conseil municipal.

Madame le Maire laisse la parole aux élus qui font les permanences du samedi. Pour eux cette permanence est également un moment décharge entre eux et permet un rapprochement des élus vers les citoyens qui d'après les retours apprécient de pouvoir échanger avec les élus qui pour certains ne les connaissent pas et les découvrent.